



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMONE

\*\*\*

Séance ordinaire du 29 septembre 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Délibération publiée sur le site de la Commune

\*\*\*

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le vingt-neuf septembre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

**PRÉSENTS** : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Bernard ROZET, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Benoît DUFOUR, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Ali BOUGAA, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Isabelle YATOUNGOU, Béatrice PRIEZ, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

**POUVOIRS** :

Serge GOUGEROT qui avait donné pouvoir à Antoine ARTCHOUNIN ;  
Marie-Claude CLAIN qui avait donné son pouvoir à Françoise LESCOËT ;  
Adeline GELYS qui avait donné son pouvoir à Benoît DUFOUR ;  
Yasmine MESSAOUDI qui avait donné son pouvoir à Christelle ZAMI ;

**EXCUSÉ** : Henri POIRSON ;

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Françoise LESCOËT.

**OBJET** : PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2022 POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE GROSSE MAINTENANCE DES ESPACES EXTÉRIEURS DES COPROPRIÉTÉS ET ASL – ASL DU HAMEAU DE LA GRANGE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération en date du 1er février 2018, par laquelle le Conseil municipal a approuvé les modalités d'attribution et de fonctionnement du dispositif d'aide financière à la réalisation de travaux de grosse maintenance des espaces extérieurs des copropriétés et des ASL ;

**VU** l'avis de la commission municipale du 22 septembre 2022 ;

**VU** le rapport de Monsieur le Maire, rappelant les modalités de mise en œuvre du dispositif d'aide financière à la réalisation de travaux de grosse maintenance des espaces extérieurs des copropriétés et des ASL et son application dans le cadre des travaux entrepris par l'ASL du Hameau de la Grange ;

**CONSIDÉRANT** que le montant du projet de l'ASL du Hameau de la Grange, consistant en des travaux de fourniture et pose de candélabres, est estimé à 4 968,00 € TTC ;

**CONSIDÉRANT** qu'au regard de la nature des travaux souhaités et du devis présenté par l'ASL, la subvention de la commune s'élève à hauteur de 2 908,80 € TTC ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ ;**

**APPROUVE** le montant de la subvention à hauteur de 2 908,80 € TTC (deux mille neuf cent huit euros et quatre-vingt centimes) pour la réalisation des travaux de l'ASL du Hameau de la Grange ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention particulière nécessaire à l'attribution de la subvention.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le 14/10/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le secrétaire de séance

Françoise LESCOËT